



Appel à Projet 2019

*Contrat de ville de la communauté
d'agglomération Gap-Tallard-Durance
2015-2020*



Principales priorités dégagées :

- Intervenir en direction de tous les habitants du quartier prioritaire du Haut-Gap
- Favoriser l'emploi, le développement économique, la lutte contre le chômage, tout particulièrement le chômage des seniors, des personnes en situation de handicap, des personnes illetrées et des jeunes, la levée des freins à l'insertion socio-professionnelle (lutte contre les discriminations, l'illettrisme, la non-maîtrise des savoirs de base, développement de solutions adaptées aux problèmes spécifiques en matière de mobilité, de garde d'enfants...),
- Construire les conditions de la réussite scolaire dès le plus jeune âge, favoriser la réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire,
- Promouvoir les valeurs de la République,
- Identifier les besoins propres aux habitants du quartier,
- Lutter contre toute forme d'isolement et de discrimination.

Seront privilégiées :

- les actions mobilisant un partenariat élargi et proposant des synergies entre les acteurs et dispositifs existants à des fins de rationalisation de l'offre,
- les actions émergentes et innovantes en phase d'expérimentation, notamment en matière de lutte contre le chômage,
- Les actions « atypiques » se déroulant au sein des quartiers, revalorisant leur image, attirant les populations extérieures et favorisant la mixité sociale,
- Les actions favorisant le « aller vers »
- La poursuite d'actions à ancrage fort et ayant fait la preuve de leur efficacité.

Calendrier :

- 12 octobre : lancement de l'appel à projet
- 16 novembre : dernier jour de réception des dossiers
- 6 et 7 décembre : commissions d'instruction des dossiers
- 18 décembre : comité technique de programmation
- janvier 2019 : comité de pilotage de programmation 2019

Publics cibles :

Habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et des quartiers de veille

Acteurs œuvrant au sein du quartier :

Professionnels de la Ville de Gap : centre social des Pléiades, équipe de prévention spécialisée,

Travailleurs sociaux du Conseil départemental,

Professionnels de l'OPH 05,

Adultes-relais,

Conseil citoyen.

Autres acteurs de proximité (écoles, associations de quartier,...)

Actions communes aux trois piliers : .

Priorités transversales : l'égalité des chances, la jeunesse, la lutte contre les discriminations, la prévention de la délinquance et la prévention des addictions, la citoyenneté.

- Sensibiliser, à travers des actions innovantes, les acteurs aux démarches participatives tout en favorisant la mixité sociale et des genres.
- Lutter contre les discriminations et contre les inégalités femmes/hommes pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir « l'art de vivre ensemble ».
- Sensibiliser les habitants au « mieux vivre ensemble » notamment par la connaissance des autres cultures.

Publics cibles :

Habitants du QPV et des quartiers de veille active et notamment :

Seniors

Chômeurs de longue durée,

Personnes handicapées,

Jeunes (ni en études, ni en formation, ni en emploi notamment).

Principaux acteurs

mobilisés et/ou

mobilisables :

Services de l'État, conseil régional, conseil départemental, communauté d'agglomération,

Service Public de l'Emploi,

Caisse d'Allocations Familiales,

Caisse des Dépôts et Consignations,

Chambres consulaires,

Entreprises du territoire,

Structures de l'insertion par l'activité économique,

Organismes Paritaires Collecteurs Agréés.

Principaux dispositifs

existants :

Dispositifs de soutien à l'emploi et aux entreprises.

➤ **Pilier emploi et développement économique**

Objectif prioritaire national : réduire les écarts de taux d'emploi entre le quartier prioritaire et l'agglomération

Thématique n°1 : Accès et retour à l'emploi

- Lever les freins à l'entrée en formation et vers l'emploi à travers des actions de remise à niveau, de lutte contre l'illettrisme, et d'accompagnement vers les métiers du numérique.
- Rapprocher de façon innovante et pro-active l'offre et la demande d'emploi au sein des quartiers
Exemples : job dating, rallye de l'emploi, action de type événementiel, s'appuyant sur les smartphones et s'organisant sous forme d'énigmes et d'épreuves, se distinguant des forums pour l'emploi « statiques » et peu attrayants notamment pour les jeunes.

Thématique n°2 : Développement économique

- Lever les freins à la création d'activités et accompagner les porteurs initiateurs d'activités (permettre aux habitants d'oser se lancer dans la création d'activités).
- Soutenir et appuyer les TPE/PME implantées dans les quartiers et les accompagner dans leur développement.

Publics cibles :

Habitants du QPV et des quartiers de veille active et notamment :

Jeunes scolarisés repérés comme étant en difficulté,

Jeunes décrocheurs,

Personnes placées sous main de justice,

Personnes victimes d'actes de délinquance,

Publics précarisés (familles monoparentales, chômeurs...),

Public féminin.

Principaux acteurs mobilisés :

Services de l'État, conseil régional, conseil départemental, communauté d'agglomération,

Principaux dispositifs existants :

Dispositifs de l'Education nationale : Programme de Réussite Educative, Centres d'Information et d'Orientation, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, Module d'Accompagnement et d'Accueil, Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants, dispositif et classe relais, Très Petites Sections (ateliers éducatifs familiaux),

Actions figurant dans la convention signée entre la ville de Gap et l'inspection académique,

Service de prévention spécialisée,

Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs,

Actions du Contrat Local d'Accompagnement scolaire,

Actions du centre social favorisant l'accès à la pratique sportive et à la culture.

Pilier cohésion sociale

Objectif prioritaire national : réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires

Thématique n°1 : réussite éducative et insertion socio-professionnelle des jeunes

- En étroite collaboration avec les acteurs du champ éducatif, identifier, repérer, aller à la rencontre des jeunes en rupture avec le système scolaire ou susceptibles de l'être et leur proposer une prise en charge et un suivi personnalisés, en accord avec leurs aspirations, en s'appuyant sur les structures et dispositifs de droit commun mobilisables.

La stratégie d'approche de ces publics devra être soigneusement détaillée (espaces / temps ciblés pour favoriser la rencontre, nature des moyens de communication utilisés...).

- En étroite collaboration avec les familles et l'ensemble des acteurs du champ éducatif, favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances en développant notamment des initiatives et des pratiques pédagogiques innovantes, complémentaires du droit commun, pour lutter contre le décrochage scolaire.

- Identifier et accompagner les talents

Thématique n°2 : optimisation de l'offre de services spécifiques à destination des publics les plus fragilisés

- Sensibiliser les habitants les plus fragiles à la prise en compte de leur santé par des actions de proximité et participatives.
- Permettre l'inscription dans un parcours de soin des publics qui en sont les plus éloignés par l'analyse croisée de situations complexes et par le partage des connaissances et savoir-faire.
- Renforcer le repérage des publics isolés/fragilisés, et favoriser leur accès aux droits et à un accompagnement personnalisé (prévention du surendettement...)
- Prévenir les conduites addictives : promouvoir des actions de prévention globale au cœur des quartiers, en associant les habitants et les acteurs de proximité

Thématique n°3 : accès à la pratique sportive et à la culture en valorisant la mixité sociale et des genres

- Favoriser l'utilisation des équipements du quartier et permettre la pratique sportive à des jeunes non licenciés tout en favorisant la mixité sociale et des genres, et ce, notamment lors des périodes de l'année où l'offre d'activités est la moins dense.
- Mobiliser le support culturel comme levier complémentaire de réduction des inégalités et de mixité sociale.
- Faciliter l'accès aux pratiques sportives pour tous et encourager les pratiques sportives pour un public féminin
- Favoriser les rencontres interculturelles et intergénérationnelles.

Publics cibles :

Habitants du QPV et des quartiers de veille active et notamment :

Personnes placées sous main de justice,

Personnes victimes d'actes de délinquance, de violences,

Publics précarisés (familles monoparentales, chômeurs...).

Principaux acteurs :

Services de l'État, conseil régional, conseil départemental, communauté d'agglomération, ville de Gap, bailleurs sociaux,

Procureur de la République,

Juge de l'application des peines,

MEDIAVIC 05,

Police nationale,

Gendarmerie nationale.

Principaux dispositifs de droit commun déjà existants :

Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD),

Point d'Accès au Droit (PAD),

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP),

Actions financées au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Actions financées au titre de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites addictives (MILDECA),

Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Objectif prioritaire national : améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants du quartier prioritaire (habitat, mobilité, prévention de la délinquance)

Thématique n°1 : Prévention de la délinquance

- Favoriser les dynamiques partenariales entre acteurs du champ éducatif, de la formation, de l'insertion, de la prévention, développer des actions favorisant la citoyenneté en direction des publics en risque de marginalisation et prévenir les comportements à risque chez les jeunes.
- Concevoir des actions partenariales spécifiques de prévention des addictions, en tant que "priorité transversale" ayant un impact à la fois en matière de santé publique, d'exclusion sociale (échec / décrochage scolaire, ...), de délinquance (facteur aggravants des passages à l'acte) et de cadre de vie (impact des trafics sur la vie quotidienne des habitants des quartiers).
Ces actions devront avoir une visée à la fois territoriale (monter des actions pour et avec les acteurs et habitants des quartiers) et par publics cibles (identification des publics prioritaires).
- Renforcer la prévention de la récidive des publics sous main de justice sur divers volets : insertion, formation, santé, famille, citoyenneté.
- Prévenir tous types de violence et notamment les violences faites aux femmes et intrafamiliales par la sensibilisation et l'éducation.
- Renforcer la justice de proximité et l'aide aux victimes :
 - ✗ en accueillant et écoutant les personnes ayant subi un acte de délinquance,
 - ✗ en les informant, les conseillant et en les aidant à faire valoir leurs droits,
 - ✗ en les accompagnant dans leur processus de reconstruction.

Thématique n°2 : Habitat/renouvellement urbain

- Sensibiliser les habitants à la maîtrise des charges, aux gestes éco-citoyens (énergie, tri et recyclage des déchets, eau...) et aux bonnes pratiques permettant d'améliorer le confort de leur logement, de faire des économies et de préserver l'environnement.